

(<https://ville-cachan.fr/presentation-des-conseils-de-quartier/>)

Le conseil de quartier est un espace de dialogue et de projets pour le quartier dans lequel on réside. Il en existe 5 sur la commune de Cachan.

Ces instances favorisent la participation des habitants à l'animation de leur quartier et à l'amélioration de leur cadre de vie. Ils permettent de :

- Contribuer à la qualité de vie de son quartier
- S'informer et dialoguer sur les actions et projets municipaux
- Participer à la convivialité et à la vie du quartier

Comment ça marche ?

Chaque conseil de quartier est composé :

- D'une équipe d'animation portée par des habitants volontaires
- D'une adjointe de quartier
- De deux élus référents
- D'une chargée de mission participation citoyenne

Les équipes d'animation des conseils de quartier organisent leurs projets et facilitent les initiatives des habitants sous différentes formes :

- 3 à 4 réunions publiques ouvertes à tous par an
- Des commissions thématiques proposées par les habitants (cadre de vie, convivialité, gestion des déchets, stationnement, etc.)
- Des projets et initiatives portées par les habitants pour leur quartier (exemples : descente aux lampions, création de jardins partagés, fête de la galette, etc.)

Participer aux conseils de quartier

Vous avez aussi votre mot à dire !

Les réunions publiques et les commissions thématiques sont ouvertes à tous les habitants du quartier.

Vous pouvez donc y assister et proposer vos idées ou vos projets pour votre quartier. Vous pouvez aussi contacter directement l'équipe d'animation afin de les rencontrer pour en savoir plus sur leur fonctionnement.

Quel est mon conseil de quartier ?



- [Conseil de quartier du centre-ville](#)
- [Conseil de quartier du Coteau](#)
- [Conseil de quartier La Plaine-La Prairie](#)
- [Conseil de quartier Ouest-Nord](#)
- [Conseil de quartier Ouest-Sud](#)

Mission Participation citoyenne

01 49 69 69 72

participationcitoyenne@ville-cachan.fr



Camille Vielhescaze

1er adjoint

Participation citoyenne et initiatives locales, finances

Conseiller territorial, 2e vice-président du Grand-Orly Seine Bièvre, délégué à

l'urbanisme et au PLUi

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr